

— GUIDE DU TRI —

BIEN TRIER AVEC LA CCMP

*Trier
aujourd'hui,
c'est préserver
demain*

CCMP
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
Miribel • Plateau



TRIER PERMET DE...

➤ Réduire le recours à l'incinération et à l'enfouissement et **ainsi limiter les nuisances sanitaires et environnementales** ;

➤ **Recycler les matériaux** et limiter l'extraction de matières premières.

Par exemple :

- 700 à 800 kg de pétrole brut économisés pour une tonne de bouteilles, flacons et plastiques recyclés ;
- une année de la consommation d'énergie de 3 personnes économisée pour une tonne d'aluminium recyclé.

➤ **Limiter la hausse du coût de traitement des déchets** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) ;

➤ **Créer des « emplois verts »** liés à l'environnement.

➤ **Créer de nouveaux objets à partir de matériaux recyclés.**

Trier est un geste citoyen qui a des conséquences positives à l'échelle locale et même au-delà...

Avant tout, n'oublions pas que le seul déchet qui ne pollue pas est celui qu'on ne produit pas !



SI MON BAC EST VOLÉ OU DÉTÉRIORÉ

- Si mon bac est volé, je dépose plainte auprès de la gendarmerie et prévient **la CCMP qui me fournira un nouveau bac roulant** le plus rapidement possible.
- Si mon bac est détérioré, je prévient la CCMP qui me **le réparera le plus rapidement possible.**



SI JE DÉMÉNAGE OU EMMÉNAGE

- J'informe la CCMP en téléphonant au **04 78 55 5218**.
- Les bacs roulants sont la propriété de la CCMP et sont attribués à une adresse : **je les laisse dans mon logement quand je déménage.**

SI LA FAMILLE S'AGRANDIT

Je contacte la CCMP qui me **fournira un bac adapté à ma situation.**



AU QUOTIDIEN

Je respecte les jours et horaires de collecte (dès 4h du matin).

- Je sors mon bac (gris ou jaune) **la veille de la collecte.**
- Je **rentre mon bac après la collecte** pour éviter qu'il n'encombre le trottoir.
- Je jette mes déchets dans :
 - **le bac gris** dans un sac fermé ;
 - **le bac jaune**, en vrac.
- Mes emballages ne sont pas imbriqués.

AU MOINS UNE FOIS PAR AN

Je nettoie mes bacs.

Pour en savoir plus, téléchargez le règlement de collecte des ordures ménagères sur le site de la CCMP :

environnement.cc-miribel.fr

- > dechets-et-tri-selectif
- > documents-a-telecharger

TOUS LES
EMBALLAGES
ET PAPIERS
SE TRIENT !



JE DÉPOSE EN VRAC DANS MON BAC JAUNE

LES EMBALLAGES PLASTIQUE

- Flacons (produits de toilette et produits d'entretien)
- Bouteilles (eau, huile, jus de fruits)
- Gobelets
- Recharges de savon, tubes de dentifrice, lessive
- Barquettes et boîtes (emballages de jambon, sandwiches, boîte d'œufs, polystyrène...)



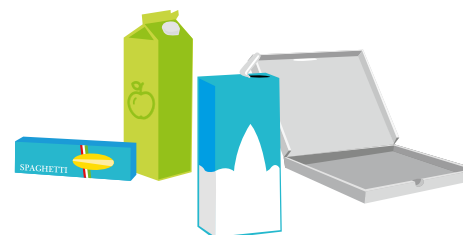
- Pots (yaourt, crème...)
- Tous types de sachets (aliments congelés, fromage, paquets de chips ou de gâteaux...)
- Films et suremballages (type packs d'eau)
- Pots de fleurs

LES PAPIERS GRAPHIQUES



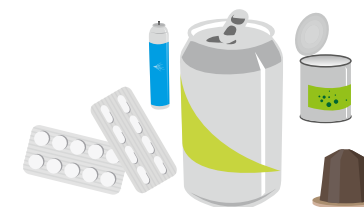
- Prospectus, journaux et magazines
- Papiers de bureaux, enveloppes (avec ou sans fenêtre)
- Annuaire et catalogues
- Livres
- Sacs en papier

LES EMBALLAGES CARTON



- Cartonnettes et suremballages en carton
- Briques alimentaires
- Cartons de pizzas ou emballages de « fast-food » bien vidés de leur contenu

LES EMBALLAGES MÉTAL



- Boîtes de conserve
- Canettes
- Aérosols
- Barquettes, tubes et papiers en aluminium
- Paquets et capsules de café
- Couvercles de bocaux et de bouteilles
- Plaquettes de médicaments vides



Cartons type colis, cartons volumineux = déchèterie

Cartons mouillés = bac gris

Peintures conditionnées en pot ou aérosol, contenants de produits dangereux = déchèterie

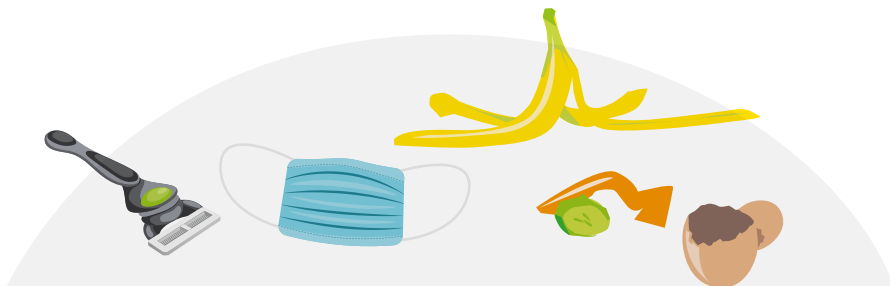
Papiers plastifiés, papiers photo = bac gris

Papier peint = déchèterie

Mouchoirs, couches = bac gris

Essuie-tout = compost ou bac gris

LES DÉCHETS MÉNAGERS



**JE DÉPOSE EN
SAC FERMÉ DANS
MON BAC GRIS
À ORDURES
MÉNAGÈRES**

- Restes de nourriture
- Cartons mouillés
- Papiers gras
- Papiers plastifiés
- Essuie-tout
- Mouchoirs
- Couches
- Boîtes de fromage en bois
- Rasoirs jetables
- Masques à usage unique



Attention

Emballages = bac jaune

Verre = point d'apport volontaire
du verre

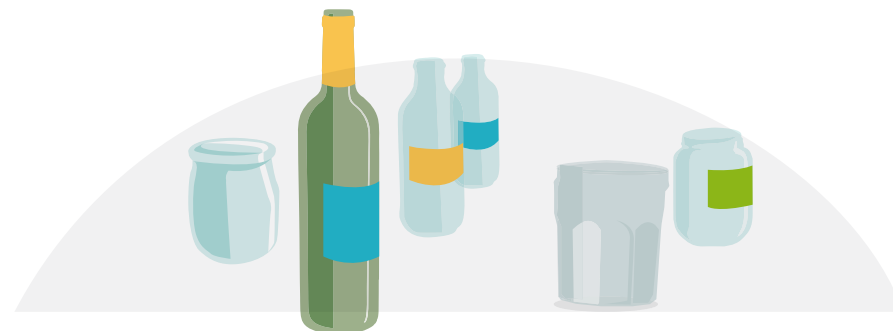
Végétaux = compost ou déchèterie

Textiles = recyclerie, déchèterie
ou borne d'apport volontaire

**Déchets dangereux
ou encombrants** = déchèterie

Jouets en plastique
= déchèterie

LES EMBALLAGES EN VERRE



**JE DÉPOSE
EN POINT D'APPORT
VOLONTAIRE
DU VERRE,
SANS BOUCHON
NI COUVERCLE**

- Bouteilles
- Flacons
- Bocaux



Attention

Vaisselle, miroirs et vitres
= déchèterie

**Ampoules à filament ou
halogènes** = déchèterie

Ampoules économiques
= magasin ou déchèterie

Bouteilles de parfum = déchèterie

**Verre à usage médical
(ampoules, flacons)** = déchèterie

LES DÉCHETS ENCOMBRANTS, FERRAILLES, GRAVATS ET VÉGÉTEAUX



JE DÉPOSE EN DÉCHÈTERIE

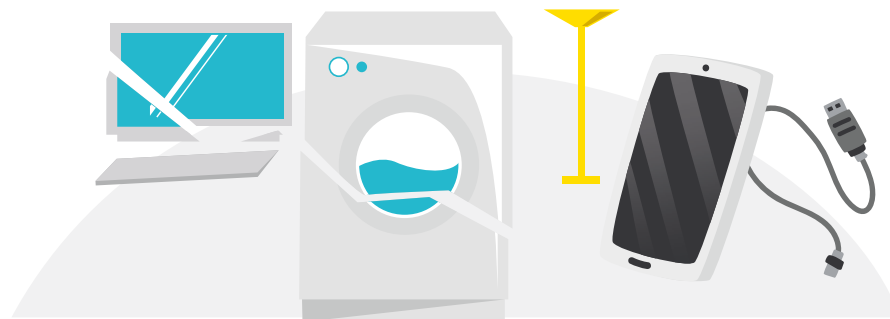
- Embballages en polystyrène
- Bois traité et non-traité
- Gros cartons aplatis
- Objets en terre cuite
- Rouleaux de moquette, matelas, sommiers, mobilier
- Équipements sanitaires (lavabos, baignoires...)
- Ferrailles
- Déblais et gravats inertes issus du bricolage familial (terre, matériaux de démolition, tuiles, béton, brique, pierre, céramique, carrelage, PVC, placo-plâtre, plâtre...)
- Papiers (archives, magazines...)
- Végétaux (tonte, branchages...)



Important

L'accès à la déchèterie nécessite une carte d'accès à retirer auprès de la CCMP.

LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)



JE DÉPOSE EN DÉCHÈTERIE

- Gros électroménager
- Petit électroménager
- Matériel informatique
- Téléphones
- Écrans
- Câbles informatiques ou électriques
- Clefs USB
- Casques audio
- Vos appareils fonctionnent encore ? Si oui, vous pouvez les déposer à la Recycle de Sols'tisse, située au 752 chemin de la Plaine à Montluel.

LES DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX



JE DÉPOSE EN DÉCHÈTERIE

- Luminaires (néons, ampoules économiques, à filament ou halogènes)
- Déchets Dangereux des Ménages (DDM) (peinture, colle, solvants, acides, vernis, aérosols toxiques, produits phytosanitaires, insecticides, pesticides, cartouches d'encre...)
- Huiles minérales et végétales
- Batteries, piles et accumulateurs

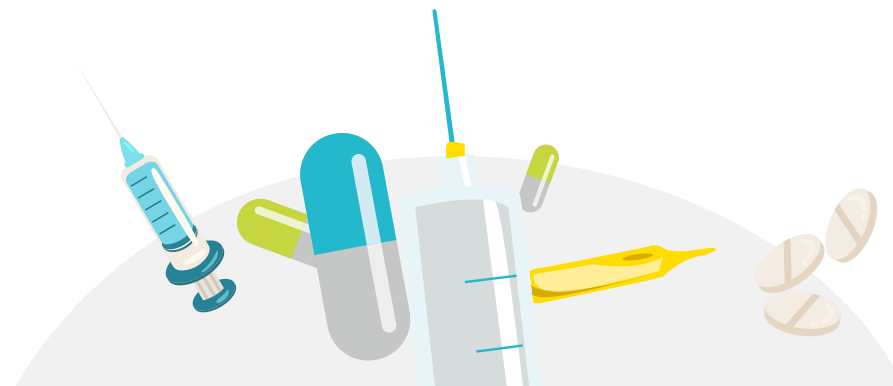


Attention

Déchets putrescibles =
compost ou bac gris

**Déchets médicaux, anatomiques
ou infectieux, cadavres
d'animaux, épaves de véhicules
à moteur, graisses et boues,
déchets contenant de l'amiante**
= professionnels agréés

LES EMBALLAGES MÉDICAUX



JE DÉPOSE EN PHARMACIE

TOUS MES MÉDICAMENTS INUTILISÉS OU PÉRIMÉS :

- Gélules
- Comprimés
- Sirops
- Ampoules
- Sprays
- Collutoires



JE DÉPOSE EN PHARMACIE DANS UNE BOÎTE HOMOLOGUÉE

- Aiguilles
- Seringues
- Déchets de soins à risques infectieux (non issus d'une activité professionnelle)



Attention

Compresse, cotons, pansements
= bac gris

LES DÉCHETS COMPOSTABLES



JE METS AU COMPOST

- Déchets de jardin non traités et de petite taille
- Déchets de cuisine (épluchures de fruits et légumes, thé, marc de café)
- Essuie-tout
- Sciure et copeaux de bois
- Cendres de bois refroidies (en petite quantité)

Si je n'ai pas de jardin pour installer un composteur, je peux toujours utiliser un lombricomposteur. Sinon, je dépose ces déchets dans le bac gris.



Attention

Végétaux grossiers, mauvaises herbes montées en graines = déchèterie

Bois traité = déchèterie

Terre, graviers = déchèterie

Déchets ménagers non alimentaires (poussières d'aspirateur, mégots, excréments) = bac gris

Déchets de cuisine inappropriés (os et arêtes, noyaux et coques de noix, viandes et poissons, coquilles d'huîtres) = bac gris

Huile de friture = déchèterie

LES VÊTEMENTS CHAUSSURES ET MAROQUINERIE



JE DÉPOSE DANS LES CIRCUITS DE RÉCUPÉRATION

- Tous les vêtements, mêmes tachés, déchirés ou troués, vont dans les bornes, à la déchèterie ou à la recyclerie.

(Recycle de Sols'tisse, située au 752 chemin de la Plaine à Montluel)

Ceux-ci sont triés et redirigés dans les circuits de vente associative ou dans la filière recyclage.

POUR LE TRI

- J'évite de compacter les canettes, elles sont triées automatiquement par des aimants qui se saisissent plus facilement des canettes intactes.
- Je ne lave pas les emballages, cela consomme de l'eau qui devra être retraitée. Il suffit de bien les vider.
- Je laisse les bouchons sur les bouteilles.



POUR LA DÉCHÈTERIE

- Dans ma voiture et/ou ma remorque, je pré-trie les déchets que je dépose à la déchèterie pour gagner du temps.

POUR LE PAPIER

- Pour le papier en grande quantité, je privilégie le dépôt à la déchèterie.
- Je n'imprime que si nécessaire, et plutôt en recto-verso.
- Je ne froisse pas les papiers.

POUR L'ÉLECTROMÉNAGER ET LES MEUBLES

- Les distributeurs d'ameublement et d'électroménager chez qui j'achète du matériel neuf sont tenus de reprendre mon ancien matériel. J'en profite, je paie ce service via la taxe d'éco-participation lors de l'achat de mon appareil.
- Je peux déposer dans mon magasin les piles, accumulateurs et ampoules économiques.

POUR DONNER UNE SECONDE VIE

- Je réutilise les emballages en verre comme carafe d'eau, éléments de décoration ou de rangement, pour acheter des produits en vrac...
- Je privilégie la réparation au remplacement de mon matériel. Si mon matériel est en état de marche, je le donne ou je le vends.
- Je prête, je donne ou je vends mes vêtements en bon état.
- Je conserve mes vêtements inutilisables pour en faire des chiffons.
- Je me rapproche d'une recyclerie : récupération et vente de meubles, d'électroménager, de vaisselle, de jouets, d'objets divers, de décoration...

POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS

- J'utilise un composteur ou un lombricomposteur.
- À l'achat, je privilégie les gros conditionnements et j'évite les conditionnements individuels.
- Je consulte environnement.cc-miribel.fr, plus particulièrement l'onglet « Prévention », afin de découvrir les actualités du service.



TOUTES LES INFORMATIONS, TOUTES LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

www.cc-miribel.fr
04 78 55 52 18

Communauté de Communes
de Miribel et du Plateau
1820 Grande Rue
01700 MIRIBEL

environnement@cc-miribel.fr

